

BRETAGNE

Axe 3 : Ressources humaines - management

Module n°4 : SSIAP 2 - Chef d'équipe de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

Contexte

La surveillance des établissements doit être assurée pendant la présence du public. De plus, en fonction de son type et de sa catégorie, le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi. » (Art. MS 45, MS 46 et MS 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.). Arrêté du 02 mai 2005 modifié par l'arrêté du 05 novembre 2010. Article GH 60, GH 62 et GH 63 pour les IGH (arrêté du 18 octobre 1977 modifié).

Objectifs

Acquérir des connaissances théoriques et pratiques liées aux Etablissements Recevant du Public et Immeubles de Grande Hauteur, dans le domaine de la sécurité incendie

Prérequis -Etre titulaire du SSIAP 1 ou équivalence. -Avoir exercé l'emploi de SSIAP1 pendant 1607 heures durant les 24 derniers mois (attestation obligatoire). -Aptitude médicale (certificat de moins de 3 mois). -AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans ou Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité.

Coût pédagogique pour une inscription individuelle : 820€

Renseignements complémentaires

Coût pédagogique : précisé pour chaque module pour des inscriptions unitaires

Contact : Pôle formation

02 99 35 28 64 ou 02 99 35 28 62

bretagne.formation@anfh.fr

Programme

Rôles et missions du chef d'équipe (38 heures) -Gestion de l'équipe de sécurité -Management de l'équipe de sécurité -Organiser une séance de formation -Gestion des conflits -Evaluation de l'équipe -Information de la hiérarchie -Application des consignes de sécurité -Gérer les incidents techniques -Délivrance du permis de feu Manipulation des systèmes de sécurité incendie (10 heures) -Système de détection incendie -Le système de mise en sécurité incendie -Installations fixes d'extinction automatique Hygiène et sécurité en matière de sécurité incendie (6 heures) -Réglementation Code du Travail -Commissions de sécurité et commission d'accessibilité Chef

<https://www.anfh.fr/les-offres-de-formation/AXLIKVwpggT3vWDLrNQz>

du poste central de sécurité en situation de crise (16 heures) -Gestion du poste central de sécurité -Conseils techniques aux services de secours

Public

Toute personne dont la mission est d'assurer la sécurité incendie d'un Etablissement Recevant du Public (ERP) ou Immeuble de Grande Hauteur (IGH)

Titulaires du diplôme SSIAP 1, ayant exercé l'emploi d'agent de sécurité pendant au moins 1607 heures sur les derniers 24 mois.

Exercice

2020

Code de formation

AFC 51

Nature

AFC

Organisé par

CT formation

Durée

75 heures

Typologie

Formation professionnelle initiale